



INFORUP

Semaine du 20 au 24 juin 2016

RENCONTRE DES PRODUCTEURS EUROPEENS DE BANANE A BRUXELLES AVEC LE PARLEMENT ET LA COMMISSION :

Les membres de l'APEB (Association des Producteurs Européens de la Banane) se sont réunis à Bruxelles les 21 et 22 juin. Cette rencontre a été l'occasion de participer à un dîner sous la Présidence du député Michel DANTIN (PPE, France) auquel se sont joints les députés Françoise GROSSETÊTE (PPE, France), Younous OMARJEE (S&D, France) Eric ANDRIEU (S&D, France), Maurice PONGA (PPE, France), Gabriel MATO (PPE, Espagne), Sofia RIBEIRO (PPE, Portugal) et Ricardo SERRÃO SANTOS (PPE, Portugal). Le lendemain, les membres ont pu dialoguer à la DG AGRI avec les fonctionnaires européens. Ces deux temps forts ont permis à l'APEB de présenter les particularités de ses productions, tant en termes de succès (dépassement des objectifs de verdissement, qualité des produits), que de contraintes spécifiques (éloignement du continent européen, surface réduite, relief complexe).

CRISE AGRICOLE, VERDISSEMENT ET BIO AU PROGRAMME DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENE DES 27-28 JUIN :

La prochaine réunion du Conseil Agriculture et Pêche de l'Union européenne aura lieu les lundi 27 et mardi 28 juin 2016 à Luxembourg. Le verdissement des aides, l'avancement des négociations concernant l'agriculture biologique, le gaspillage alimentaire et la pêche ainsi que les nouvelles mesures contre la crise agricole seront à l'ordre du jour. Les ministres de l'Agriculture ne décideront pas de nouvelles mesures pour atténuer les effets de la crise sur certains secteurs. Ils prévoient cependant d'inviter la Commission à mettre en œuvre de toute urgence toutes les mesures de soutien nécessaires, y compris, « le cas échéant », un soutien financier pour aider les agriculteurs. La Commission présentera un document de travail sur les mesures de simplification possibles concernant le verdissement des aides directes (30% des paiements sont versés, à condition de respecter des critères environnementaux). Le Conseil sera informé de l'état des négociations sur le dossier de l'agriculture biologique. La Présidence slovaque devra reprendre le flambeau du dossier de l'agriculture biologique qui n'a pas été bouclé sous la Présidence néerlandaise. Le Conseil adoptera des conclusions sur le thème des pertes et gaspillages alimentaires, en demandant notamment à la Commission d'étendre son champ d'action aussi au problème des pertes alimentaires. Le Conseil aura un débat sur les

possibilités de pêche pour 2017 et tentera de parvenir à une approche générale sur la gestion des flottes de pêche externes.

UN NOUVEAU PAQUET D'AIDES CONTRE LA CRISE AGRICOLE EST PREVU POUR JUILLET : Les productions laitières et porcines font face à une aggravation de la crise agricole. La Commission aurait estimé, lors du Comité spécial agriculture (CSA), lundi 20 juin, que la situation reste critique pour les agriculteurs. La production de lait reste élevée et les prix restent bas. Plusieurs délégations au sein du CSA ont redemandé le déblocage de fonds communautaires pour inciter les producteurs à utiliser la mesure volontaire de réduction des volumes produits de lait (article 222 de l'organisation commune de marché). Lors du Coreper du mardi 21 juin 2016, la France, soutenue par plusieurs pays (dont la République tchèque, la Pologne, la Croatie, Chypre, l'Irlande et le Luxembourg), a encore souligné le besoin de dégager des financements communautaires pour faire face à la crise sur le marché du lait et de la viande porcine. L'Espagne et la Grèce ont demandé d'ajouter le secteur des fruits et légumes parmi les marchés nécessitant des soutiens supplémentaires. Le Conseil Agriculture des 27 et 28 juin à Luxembourg se contentera de faire un point d'étape sur la situation des marchés agricoles. L'adoption des nouvelles mesures interviendrait vraisemblablement en juillet, notamment lorsque la Commission connaîtra mieux les marges budgétaires disponibles dans le budget agricole de 2016, en notant que le projet de budget de l'UE pour 2017 n'est toujours pas adopté. Par ailleurs, la Commission estime que la sous-utilisation du paquet anticrise de septembre 2015 (251 millions d'euros sur 420 millions utilisés) ne plaiderait pas en faveur de la mobilisation de nouveaux fonds.

UN RÈGLEMENT UNIQUE SUR LES CONTRÔLES DE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE EST À PORTÉE DE MAIN : Un pas a été franchi, jeudi 16 juin, vers la protection accrue de la santé des consommateurs tout au long de la chaîne alimentaire et la défense des intérêts des opérateurs honnêtes qui font les frais des fraudes alimentaires. Les négociateurs du Parlement et du Conseil sont parvenus à un accord politique sur la proposition de règlement de mai 2013 visant à renforcer et rendre plus transparents les contrôles officiels de la ferme à la table afin d'assurer le plein respect de la législation de l'UE. L'accord trouvé doit encore être approuvé par le Parlement et le Conseil. Il prévoit que le règlement établira un cadre général dans un texte unique rassemblant l'ensemble des contrôles sur les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, la santé des plantes, les pesticides, le bien-être animal, les indications géographiques, l'agriculture biologique. Le règlement introduira des contrôles inopinés basés sur les risques dans tous les secteurs ; il garantira une meilleure application de la législation contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses ; fixera des conditions d'importation des animaux et des produits en provenance de pays tiers ; il prévoit aussi des contrôles de la Commission dans les États membres et les pays tiers. Saluant cet accord, le commissaire à la Santé et la Sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis a insisté sur le caractère novateur du futur règlement: celui-ci permettra notamment « d'adapter les contrôles, la mise en application de la législation et la consommation à de nouveaux dangers et risques », il sera « pour la première fois applicable aussi aux contrôles de la conformité avec les règles relatives à la santé des plantes »,

permettra « des progrès en matière de bien-être animal par l'établissement de centres de référence dédiés ».

LA COMMISSION EUROPÉENNE PROLONGE L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES : La Commission a proposé de prolonger de douze mois, jusqu'au 30 juin 2017, les mesures de soutien afin d'aider les producteurs de fruits et légumes à atténuer les effets de l'embargo russe d'avril 2014 sur les produits agricoles de l'Union européenne (UE). Comme il n'y a pas de majorité qualifiée au sein du Conseil contre le texte, la proposition de la Commission devrait être adoptée prochainement. Sur la période 2015-2016, les aides n'ont été utilisées qu'à 33%, les producteurs ayant, selon la Commission, trouvé de nouveaux marchés de substitution. Ainsi pour 2016-2017, les volumes éligibles seront diminués de 70% et le soutien financier limité à maximum 80 millions d'euros. Les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) jugent la réduction des crédits « inacceptable ».

LE CONSEIL SOUHAITE AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ DE PESTICIDES À FAIBLE RISQUE : Les ministres de l'Agriculture des pays de l'Union européenne devraient adopter, mardi 28 juin à Luxembourg, un plan pour accélérer le passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable. Lors du Conseil Agriculture du 22 octobre 2015, les États membres ont soutenu l'idée des Pays-Bas de mettre sur pied un groupe d'experts temporaire chargé d'élaborer ce plan. Ce groupe d'experts s'est réuni à cinq reprises entre décembre 2015 et mai 2016. Le plan reconnaît les progrès déjà réalisés par l'UE et recense les mesures que la Commission, les États membres et les acteurs concernés devraient prendre pour augmenter la disponibilité des produits phytosanitaires à faible risque et accélérer la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles dans l'UE. En ce qui concerne la disponibilité des produits à faible risque, le groupe d'experts recommande notamment: - d'accélérer les procédures administratives d'agrément pour les substances actives à faible risque et pour les produits phytosanitaires à faible risque tout en conservant le niveau élevé d'évaluation du risque ; - d'envisager des mesures pour orienter les entreprises et inciter celles-ci à demander des autorisations de mise sur le marché de leurs produits ; - de recenser les substances à faible risque déjà présentes sur le marché et de préciser certaines exigences réglementaires comme les critères relatifs aux substances et aux produits à faible risque, ainsi que l'évaluation de leur efficacité. S'agissant de l'accélération de la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, le groupe d'experts réaffirme combien la recherche et l'innovation sont nécessaires pour mettre au point de nouvelles méthodologies et de nouvelles solutions pour se prémunir contre les organismes nuisibles connus et futurs et pour réduire la dépendance aux pesticides. Il recommande que les États membres réalisent de nouveaux progrès dans l'échange d'informations concernant la lutte intégrée contre les organismes nuisibles par le biais d'initiatives de formation et de l'Internet.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, DES DIFFÉRENCES ENTRE LES CRITÈRES RETENUS PAR LA COMMISSION ET LA DÉFINITION DE L'OMS SONT POINTÉES DU DOIGT : La Commission européenne avait l'obligation légale de

publier des critères de définition juridique des perturbateurs endocriniens avant décembre 2013. Il aura fallu une condamnation inédite de la Cour européenne de justice pour qu'elle présente enfin, le 15 juin 2016, sa proposition. Les critères scientifiques retenus par la Commission européenne pour définir et identifier les perturbateurs endocriniens sont, selon elle, de nature à écarter toute ambiguïté et toute polémique inutile. Pourtant des voix s'élèvent déjà, y compris chez certains ministres des États membres de l'UE, pour pointer des différences notables entre l'option proposée par la Commission et la définition du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISC) et de l'OMS sur laquelle elle affirme s'appuyer. Ségolène Royal, ministre française de l'Environnement, a écrit à la Commission européenne, le 17 juin, pour lui demander d'améliorer substantiellement sa proposition sur les critères de définition et d'identification des perturbateurs endocriniens en vue de mieux protéger la santé et l'environnement des citoyens européens. La France appelle à l'adoption d'une définition incluant également les perturbateurs endocriniens présumés ou suspectés, elle estime que la proposition restrictive de la Commission imposerait un niveau de preuve trop important pour qu'une substance soit identifiée comme perturbatrice endocrinienne. Mme Michèle Rivasi (Verts/ALE, française) a déclaré « Selon la proposition de la Commission, seuls les effets sur les humains feraient preuve. Ce qui reviendrait à exclure la plupart des perturbateurs endocriniens de la législation et n'a rien à voir avec la définition de l'OMS».

NOUVEAU RECORD POUR LE COMMERCE DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES : L'excédent commercial de l'UE pour les produits agroalimentaires a atteint une valeur record de 1,5 milliard d'euros en avril 2016, contre 1 milliard en avril 2015, selon les derniers chiffres publiés lundi 20 juin par la Commission européenne. Au cours des douze derniers mois, les exportations agroalimentaires de l'UE ont atteint une valeur de près de 129 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 2,8% par rapport à la même période il y a un an. Les plus fortes hausses ont concerné les exportations de produits agroalimentaires vers les États-Unis (+2,5 milliards d'euros ; +14%) et la Chine (+2,4 milliards d'euros ; + 29%). Les exportations agroalimentaires vers la Suisse, les Émirats Arabes Unis et l'Australie ont augmenté de 300 millions d'euros ou plus en un an. Les exportations vers la Russie ont baissé, passant de 7,3 milliards d'euros (mai 2014 à mars 2015) à 5,5 milliards d'euros (d'avril 2015 à mars 2016), ce qui fait une réduction de 25% en raison de l'embargo russe sur les produits agricoles de l'UE. Le rapport montre que depuis l'embargo sanitaire russe de 2014, la viande de porc produite par l'UE a trouvé de nouveaux marchés en Asie, surtout en Chine et en République des Philippines.

FEU VERT DU CONSEIL À LA SIGNATURE DE L'APE UE/AFRIQUE DE L'EST : Le Conseil de l'UE a autorisé au nom de l'UE, lundi 20 juin, la signature et la mise en oeuvre provisoire de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie). Les négociations de l'APE entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est sont bouclées depuis octobre 2014. Cet accord couvre d'abord le commerce des marchandises: il offrira un accès sans contingent et en franchise de droit (duty-free quota-free) au marché de l'UE pour l'ensemble des exportations des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est. En échange, cet accord, en tenant pleinement

compte des différences de niveaux de développement entre les deux régions, prévoit que ces pays offrent une ouverture partielle et progressive (asymétrique) de leur marché aux exportations de l'UE. La Communauté d'Afrique de l'Est s'est engagée à libéraliser l'équivalent de 82,6% des importations de l'UE en valeur. Dans le cadre de son union douanière, plus de 50% de ces importations sont déjà importées en franchise de droits (non seulement de l'UE, mais du monde entier). Le reste sera progressivement libéralisé dans les 15 ans, après l'entrée en vigueur de l'APE (2,9% sera libéralisé dans un délai de 25 ans). L'UE a fourni un accès en franchise de droits et sans contingent aux produits de la Communauté d'Afrique de l'Est entre le 1er janvier 2008 et le 30 septembre 2014. Depuis le 1er octobre 2014, les quatre pays de la région (Burundi, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) qui ont le statut de PMA (pays moins avancés), continuent de bénéficier de ces préférences en vertu du régime 'Tout sauf les armes'. L'APE inclut aussi des chapitres détaillés sur la pêche durable et la coopération au développement et prévoit des négociations sur les services et les règles liées au commerce à l'avenir. Il prévoit aussi une interdiction des restrictions injustifiées ou discriminatoires sur les importations et les exportations, ce qui contribue aux efforts de la Communauté d'Afrique de l'Est visant à éliminer les obstacles non tarifaires dans ses échanges intérieurs. Le texte d'accord inclut aussi des chapitres sur l'agriculture, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles d'origine, la coopération douanière et la facilitation des échanges, la défense commerciale, le règlement des différends, la coopération économique et la coopération au développement. Enfin, une clause lie cet APE à l'accord de Cotonou et ses éléments relatifs aux droits de l'homme, la démocratie et à l'État de droit.

LE PLAN JUNCKER POUR L'INVESTISSEMENT DEVRAIT ÊTRE PROLONGÉ :

Annoncé en juillet 2014 et pleinement opérationnel depuis septembre 2015, le plan 'Juncker' a l'ambition de relancer l'industrie en Europe. Pour y parvenir, il doit mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements de 2015 à 2017 à travers le FEIS (Fonds européen pour les investissements stratégiques). Pour l'instant 100 milliards d'euros d'investissements privés ont déjà été mobilisés. La Commission européenne souhaite présenter une initiative législative visant à prolonger le plan 'Juncker' jusqu'en 2018 ou 2019, tout en bâtissant sur le cadre réglementaire existant. Il ne s'agit pas de mettre plus d'argent, a toutefois prévenu une source européenne. Les ministres européens des Finances ont porté un jugement « globalement positif » sur la mise en œuvre du plan 'Juncker'. Le président de la BCE, Mario Draghi, est favorable à un prolongement ; il a indiqué que les investissements devraient porter davantage sur la stimulation de l'innovation et de l'économie numérique que sur les infrastructures traditionnelles. Le Conseil européen et le Parlement seront appelés à leur tour, mardi 28 et mercredi 29 juin, à adopter des « conclusions opérationnelles » sur l'avenir de cette expérience. Toutefois, il convient de noter que lors d'un débat en séance plénière début juin, de nombreux députés émettaient des critiques sur ce plan. Ils arguaient qu'il était difficile de prouver que les projets soutenus par le FEIS n'auraient pas vu le jour sans l'existence du plan 'Juncker'. Au côté de ces députés, certains États membres souhaitent une évaluation du plan 'Juncker' dans ce sens.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 27 JUIN AU 1^{er} JUILLET 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 27/06			Conseil (point TTIP)	
Mardi 28/06			Conseil (point TTIP)	
Mercredi 29/06				
Jeudi 30/06	Commission du commerce international			
Vendredi 01/07				